



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **30**
 Nombre de votants : **36**
 Date de convocation : **19/02/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 3 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : RECONDUCTION ADHESION ADIL ET CONTRIBUTION 2016

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – VILA (Oms) - P.BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte-Colombe) – NOURY (Saint Jean Lasseille) – MASO (Terrats) - OLIVE, LAVAIL, LEMORT, MON, BOURRAT, R.PEREZ, L.FERRER, S.RAYNAL, B.BATALLER-SICRE (Thuir) - LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 N.GONZALEZ (Thuir) à R.OLIVE
 T.VOISIN (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 P.MAURY (Thuir) à A.BOURRAT

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160303-03-16ADIL2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2016

Publié ou Notifié

le

Absents:

A.DOUTRES (Caixas)
 J.AMOUROUX (Tresserre)

Le Procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2015 a été adopté sans observations.

Madame Sabine RAYNAL est élue secrétaire de séance.

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L)

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée l'existence au niveau départemental d'une agence spécialisée dans l'information au logement, service public indépendant à l'attention des administrés du département, et composé de trois collèges : représentants d'élus, des usagers et des bailleurs.

RAPPELLE à l'Assemblée l'adhésion de la Communauté à cette agence depuis 2013,

RAPPELLE la désignation de Rémy ATTARD comme représentant de la Communauté au sein du Conseil d'Administration de l'ADIL

Et **INFORME** de la demande de ladite Agence, de renouveler cette adhésion pour l'année 2016, précision faite du montant de la participation demandée à hauteur de 10 centimes d'euros/habitants, soit pour 2016 : 20 161 habitants x 0,10cts = 2 016,10 euros.

Et **DEMANDE** à l'Assemblée de se prononcer sur le maintien de l'adhésion à l'ADIL, et sur la participation financière de la collectivité au titre de 2016 telle que précisée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
A l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE l'adhésion de la Communauté de Communes des Aspres à l'A.D.I.L,

FIXE le montant de la participation de la Communauté de Communes des Aspres à 10 centimes d'euros par habitants, soit pour 2015 : 2 016,10 euros.

Ainsi FAIT et DELIBERE à Thuir, les jours, mois et an que dessus.

 Le Président,
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160303-03-16ADIL2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2016